

Le Coudrion

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



VILLE DU COUDRAY
au Cœur du Coteau

Janvier 2021 - N°99



**Centre de loisirs :
les travaux avancent**



Formation incendie

Tous les agents de la commune, déjà formés aux risques liés au feu dans le cadre professionnel, ont participé en octobre, par petits groupes, à une remise à niveau.



Centre de loisirs : des vacances bien remplies sur le thème d'Harry Potter



Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants du centre de loisirs du Coudray se sont essayés au quidditch, ont reconstitué le sauvetage de Dobby et ont plongé les mains dans des boîtes mystères... « ça colle, c'est gluant, ça pique, c'est dégoûtant et ça gratte » !!!

Cérémonie du 11 novembre

Mercredi 11 novembre, en fin de matinée, malgré le confinement, la commémoration de l'armistice de 1918 et l'hommage à tous les morts pour la France se sont tenus en comité restreint.



Retour en images 2

AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

Taxe additionnelle 4-5

CLSH 6

Parking Léonard de Vinci 6

Incivilités 6

AU CŒUR DE LA VIE COUDRIENNE

Portage des Repas à domicile 7

Les coups de cœur de la Bibliothécaire 7

Le portage des livres à domicile 7

Le permis vélo à l'école 8

Recensement militaire 8

Autorisations d'urbanisme 8

Inscriptions scolaires 8

Distribution des sacs poubelle 8

Les Naissances au Coudray 9

Etat Civil 9

Prime COVID 9

Les nouveaux tarifs 9

AU CŒUR DE L'ACTION

Acquisition d'un bien 10

Déneigement 10

Travaux 10

AU CŒUR DE L'ANIMATION

ADLC 11

Les Couleurs Coudriennes 11

La Godasse Coudrionne 11

APE 11

Les Amis de Franz Stock 11

Revue municipale trimestrielle
d'informations du Coudray.

Directeur de la publication : Pascal Micheli.

Rédaction-conception : Anne Le Moigne

Maquette, mise en page, impression :
Imprimerie Delorme - ZA Le Vallier
11, rue Jean-Perrin - 28300 Mainvilliers.

© Mairie du Coudray / stock.adobe.com

Diffusion : habitants de la commune
du Coudray.

Mairie : 32 rue du Gord - 28630 Le Coudray
02 37 28 17 14 - www.ville-lecoudray28.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.

L'année 2020 s'en est allée et, si elle nous laissera à coup sûr des souvenirs indélébiles, on ne peut pas dire que nous la regretterons. Voici en effet une année où nous avons connu l'inimaginable : deux confinements de la population et un couvre-feu. Nous qui avons la chance de ne pas avoir vécu la guerre, jamais nous n'aurions pensé vivre de tels événements. Et il aura suffi d'un minuscule virus pour arrêter le monde, pour enfermer chez eux des milliards d'habitants de la planète, pour nous faire prendre conscience de la précarité de situations que nous pensions définitivement établies. Le rappel à l'ordre est rude ! Les philosophes, les historiens et bien sûr ceux qui nous gouvernent ou aspirent à le faire auront des leçons à en tirer.



Je ne reviendrai pas ici sur l'extraordinaire investissement des personnels de santé qui ont fait front, dans les hôpitaux comme en ville et ont assuré leur mission sans faiblir. Je voudrais y associer tous les agents de nos services publics qui, animés par le seul esprit de service, sont restés à leur poste et ont assuré l'accueil du public dans des conditions parfois difficiles, notamment lors du premier confinement, lorsque nous n'avions ni masques, ni protections. Qu'ils en soient remerciés et félicités.

Certains d'entre vous ont été personnellement touchés par la maladie, parfois par la mort d'un proche dans cette période troublée. Qu'ils sachent que nous pensons à eux et que notre soutien leur est acquis.

Au moment où commence cette année 2021, l'espoir de voir ce virus définitivement éradiqué renaît avec le début de la vaccination. Bien sûr les avis sont partagés sur l'opportunité de cette vaccination alors même que nous ne disposons pas du recul nécessaire pour en apprécier les risques. Chacun fera ses choix en toute liberté. La vaccination ne sera pas obligatoire, le Président de la République l'a dit et redit. Que chacun prenne ses responsabilités, mais qu'il respecte la liberté des autres. Pas de prosélytisme en cette matière.

L'équipe municipale que vous avez élue en mars dernier s'est mise en place et a commencé à travailler, dans des conditions forcément plus compliquées qu'en temps normal en raison du contexte sanitaire, mais avec enthousiasme et détermination. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous avons singulièrement manqué de convivialité au cours de l'année passée et nous aspirons à la reprise des activités de nos associations qui font tant pour le lien entre les habitants. Que les plus anciens d'entre nous, que la crise sanitaire a privés du traditionnel repas de l'amitié prévu début février, prennent note de la date du 11 septembre 2021. C'est celle que nous avons retenue pour les réunir ... si les conditions le permettent.

A chacun et chacune d'entre vous, au nom du conseil municipal et en mon nom, je souhaite une belle année 2021, débarrassée de tout virus. Qu'elle vous garde en bonne santé et vous apporte ce que vous souhaitez. Qu'elle nous permette de retrouver une vie normale et conviviale.

Très bonne année à tous.

Votre Maire,
Dominique SOULET

CHARTRES METROPOLE : INSTAURATION D'UNE TAXE ADDITIONNELLE

Le conseil communautaire du 17 décembre dernier a voté une taxe additionnelle de 7,5 % à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette taxe s'appliquera, pour la première fois, en 2021. Elle devrait rapporter chaque année un peu plus de 10 millions d'euros à la communauté d'agglomération.

POURQUOI CETTE TAXE ADDITIONNELLE ?

L'instauration de cette taxe obéit à trois buts principaux :

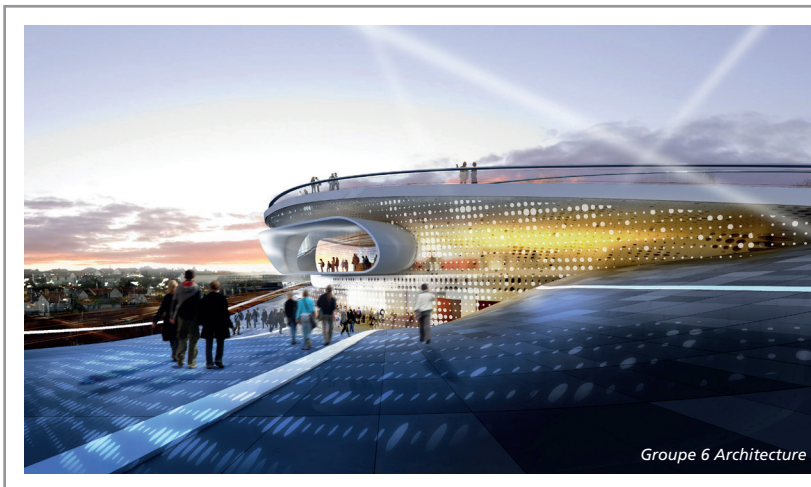
- **Garantir et améliorer la politique de solidarité au profit des communes membres** : en 2021, 14 millions d'euros seront reversés aux communes sous forme de dotation de solidarité communautaire (DSC) et de fonds de concours. Une dotation exceptionnelle de 500 000 €, comprise dans ces 14 millions, sera destinée à faire face aux incidences de la crise sanitaire.
- **Maintenir l'investissement** sur le territoire pour en conforter l'attractivité et assurer l'emploi : sur les trois ans à venir, 245 millions d'euros, tous budgets confondus, seront ainsi investis au profit des communes et de leurs habitants.
- **Stabiliser les ressources** de la communauté d'agglomération dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat (- 3,5 millions par an par rapport à 2013) et suite à la suppression de la taxe d'habitation qui sera certes intégralement compensée en 2021 mais dont on ignore ce qu'il en adviendra dans les années suivantes.

Les ressources provenant de la communauté d'agglomération sont essentielles pour l'équilibre des budgets des communes et de la nôtre en particulier. Rappelons, qu'outre la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 190 000 €, notre commune perçoit une attribution de compensation (montant de la taxe professionnelle transférée à l'agglomération lors de sa constitution) de 455 000 € et que, cas unique dans l'agglomération, elle reçoit de Chartres Métropole une aide financière destinée à compenser les charges résultant de la présence de l'hôpital sur son territoire. Cette aide s'élève à 195 000 €. **C'est donc, au total 840 000 € qui sont versés chaque année par Chartres Métropole à notre commune.**



Mais, pour apprécier l'apport de la communauté d'agglomération, il ne faut pas s'arrêter aux financements directs. Il faut aussi tenir compte de l'ensemble des services qu'elle apporte aux habitants :

- prise en charge du coût des lignes d'eau et du transport à l'Odysée,
- gratuité du transport scolaire et du transport sur le réseau urbain pour plus de 16 000 jeunes, transport à la demande, transport PMR,
- investissements lourds dans les stations d'épuration, remise en état des réseaux, surveillance de la qualité de l'eau,
- collecte des déchets ménagers, des déchets verts, des encombrants en porte-à-porte, accès libre aux déchèteries le tout avec un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères maintenu depuis des années à 11,5 %,
- accès à l'Odysée à des tarifs préférentiels, construction en cours d'un complexe culturel et sportif et construction prochaine d'un nouveau parc des expositions,



Complexe culturel et sportif

Cet équipement, dont la construction est programmée pour 2021/2022, répondra au manque de salle moderne dans le bassin de Chartres métropole, mais également dans le département et le nord de la région.

Cette salle pourra accueillir jusqu'à 4 200 spectateurs, selon la configuration des spectacles.

- prise en charge de l'installation, de la maintenance et des consommations de l'éclairage public,
- plan vert, vidéo-protection, etc.

CONSÉQUENCES POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

En 2021 la taxe d'habitation, totalement supprimée pour 80 % de la population depuis 2020, sera allégée de 30 % pour les 20 % de contribuables qui la paient encore. Elle sera ensuite allégée de 65 % en 2022 pour être totalement supprimée en 2023.

Prenons donc l'exemple, volontairement simplifié d'un couple qui paie, en 2020, 1 300 € de taxe foncière et 1 000 € de taxe d'habitation.

Il verra, en 2021, sa taxe foncière augmenter d'environ 150 € du fait de la taxe additionnelle tandis que sa taxe d'habitation sera ramenée à 700 €.

Il aura donc en 2021 une charge fiscale de 2 150 € contre 2 300 € en 2020. En 2022, cette charge sera ramenée (à taux constants) à 1 800 € et à 1 450 € en 2023.

Les propriétaires de condition modeste pourront bénéficier de dégrèvements s'ils remplissent les conditions d'âge et de revenus prévues par le Code général des impôts.

Le choix des représentants de la commune de voter cette taxe additionnelle repose sur la nécessité impérieuse de donner à notre communauté d'agglomération les moyens de poursuivre son ambitieuse politique d'investissement sans impacter la solidarité au profit des communes.

CLSH : DERNIÈRE LIGNE DROITE

Démarré il y a un an, le chantier du Centre de Loisirs Sans Hébergement est désormais dans sa dernière ligne droite.

Durant le dernier trimestre 2020, le bâtiment a été mis hors d'eau et hors d'air. La couverture et les menuiseries extérieures ainsi que le revêtement de la façade ont été réalisés. Les travaux de gros œuvre extérieurs sont donc terminés.

Début 2021, les entreprises de second œuvre (plâtrerie, plomberie, chauffage, électricité...) ont pris le relais. La livraison, retardée de trois mois principalement à cause de la Covid19, est prévue à la fin du mois de mai. Tout est mis en œuvre pour terminer le chantier dans le courant de l'été.



FERMETURE PROVISOIRE DU PARKING DE LA RUE DES CHAISES

Compte-tenu des travaux engagés pour la construction du CLSH, la circulation et le stationnement sont largement bouleversés aux abords des écoles élémentaire et maternelle Léonard de Vinci.

L'affluence des piétons et cyclistes arrivant des cheminements sur le parking, côté impair de la rue des Chaises, a considérablement augmenté le risque d'accident. La décision a donc été prise de le fermer et ce depuis le 30 octobre. Seuls les véhicules des Personnes à Mobilité Réduite y ont accès.

Le parking, situé à l'angle des avenues de l'Europe et du Baron Rouillard de Beauval, est facilement accessible par la sente prévue à cet effet.

Après quelques jours d'adaptation, chacun s'est habitué à ce nouveau fonctionnement, qui semble satisfaire le plus grand nombre des usagers.



INCIVILITÉS



Le muret du belvédère situé dans la coulée verte, entre l'avenue des Larris et l'avenue de l'Europe, a volontairement été démonté à la demande de la municipalité. En effet, ce lieu de pause, initialement destiné aux promeneurs, était devenu un lieu de regroupement générant des actes de malveillance et une gêne importante pour le voisinage : bruit, abandon de déchets...

CCAS

Le portage de repas : une aide au maintien à domicile

Les Coudrions âgés de plus de 60 ans à mobilité réduite et/ou temporairement immobilisés qui souhaitent se maintenir à leur domicile peuvent bénéficier d'un service adapté : le portage de repas à domicile.

Au-delà du maintien en bonne santé grâce à une alimentation équilibrée, ce service permet également d'entretenir une relation de proximité.

Certains prestataires proposent également la livraison de courses à domicile (réservée aux bénéficiaires de services d'aide à la personne).

La liste des professionnels agréés ou autorisés est disponible auprès du service social.

Une prise en charge partielle ou totale selon les conditions de ressources :

faire livrer ses repas à domicile représente une dépense conséquente et récurrente. Une réduction d'impôt ou une prise en charge partielle ou totale, par le Conseil départemental, la commune, les caisses de retraite, les complémentaires santé...est possible en fonction des revenus.

Contact : Corinne Ramos 02 37 28 77 90.

Les coups de cœur de la bibliothécaire



Le Jour J / Sophie Lescaut – Ed. Le Grand Jardin (Le jardin intérieur)

Nestor est un oiseau qui est rempli de peurs et n'a jamais réussi à apprendre à voler. Arrive le jour J et sa tempête durant laquelle Nestor va devoir affronter chacune de ses terribles peurs. Album initiatique et drôle pour découvrir la confiance en soi. A partir de 4 ans.



Derrière le mur coule une rivière / Saverio Tomasella – Pocket édition

Estelle est une jeune femme qui est au bord de l'implosion à force de vouloir tout contrôler. L'auteur offre aux lecteurs un roman initiatique simple et bienveillant afin que chacun puisse, en toute simplicité, faire sa propre introspection et apprendre à lâcher-prise. A mettre entre toutes les mains.

La bibliothèque municipale est ouverte : les lundis, mercredis, vendredis de 16h à 18h45.

13, rue de l'ancienne mairie - Tél : 02 37 91 04 23

lecoudray.bibliotheque@orange.fr



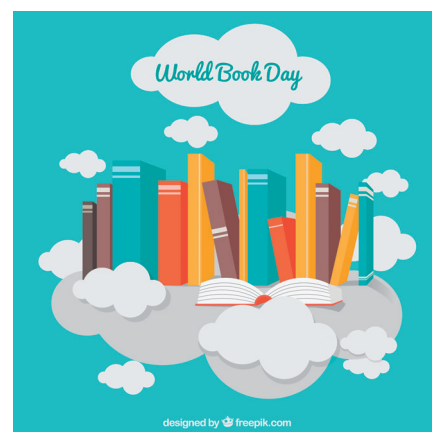
Pendant la crise sanitaire, l'accès à la bibliothèque est limité à une personne à la fois, sur rendez-vous.

RAPPEL

Portage de livres à domicile

La mairie propose le portage gratuit de livres à votre domicile. Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître auprès de la mairie.

Contact : anne.lemoigne@ville-lecoudray28.fr



LE PERMIS VÉLO POUR APPRENDRE AUX ENFANTS À BIEN ROULER

Notre policière municipale, Pamela LANTENOIS, a organisé, le 8 octobre 2020 pour les élèves de CM2, une activité consacrée au permis vélo.

Cette intervention a été réalisée en coordination avec Eric LOUIS, délégué départemental de la Prévention routière, Bruno WYSRKOWSKI, agent en charge de la sécurisation des écoles, l'équipe enseignante et la municipalité.

Après des épreuves théoriques, les jeunes Coudrions ont enfourché leurs bicyclettes et se sont appliqués à respecter des règles simples mais indispensables : regarder devant soi, à droite et à gauche, tendre le bras pour tourner, freiner ... Une journée utile : faire du vélo, c'est bien mais c'est encore mieux lorsque l'on est capable de circuler sans danger pour soi-même et pour les autres.



Les inscriptions scolaires

L'inscription des enfants dans les établissements scolaires de la commune est à effectuer par les parents auprès du service scolaire de la mairie du Coudray entre le lundi 8 mars et le vendredi 9 avril.

Contact : Nathalie Bren
02 37 28 77 98
nathalie.bren@ville-lecoudray28.fr

Distribution des sacs poubelle

La distribution des sacs poubelle aura lieu du lundi 8 février au vendredi 30 avril.

Le planning de distribution par ville n'est pas établi à ce jour. L'information sera relayée dans le bulletin *Votre Agglo* du mois de février ou sur le site de Chartres métropole : www.chartres-metropole.fr

Recensement militaire : 1^{er} trimestre 2021

En janvier

Les jeunes, nés au cours des mois d'octobre, novembre, décembre 2004 et janvier 2005 doivent se présenter à la mairie entre le 2 et le 29 janvier.

En février

Les jeunes, nés au cours des mois de novembre, décembre 2004 et janvier et février 2005 doivent se présenter à la mairie entre le 1 et le 26 février.

En mars

Les jeunes, nés au cours des mois de décembre 2004, janvier, février et mars 2005 doivent se présenter à la mairie entre le 1^{er} et le 31 mars.

Les jeunes ne peuvent pas être recensés avant leurs 16 ans.

■ Contact : Flora Gosse 02 37 28 17 14

Autorisations d'urbanisme du 11/09/2020 au 27/11/2020

Déclarations préalables autorisées

Sylvestre RENEL	5 rue des Perdrix	clôture
Bruno POITRIMOL	12 rue des Vergers	clôture
Adrien MARCAULT	135 rue du Gord	création de deux fenêtres de toit
Bouaphanh SENE AMATMOUNTRY	7 impasse Alexandre Gougis	clôture
Marc AIGLEHOUX	2 chemin des Larris	clôture
Davy LACOMBE	3 rue des Vignes	clôture
Agence française pour la transition énergétique	5 impasse des Bufetiers	panneaux photovoltaïques
Jean-Pierre SOLLET	16 rue des Copeaux	ravalement
EDF ENR SOLAIRE	3 avenue du Général de Gaulle	panneaux photovoltaïques
Commune du Coudray	32 rue du Gord	mise en accessibilité des vestiaires du tennis
Frédéric GODE	1 rue des Coteaux	abri de jardin
Jean-Pierre JANICOT	4 rue du Grand Séminaire	clôture
Gahen FOUCAULT	14 rue de la Halle	clôture
Jeoffray PISSOT	4 impasse du Parc	modification ouverture
Mickaël ODDO	3 rue de la Croix	clôture
Kadefi ERDEM	23 rue du 18 août	rénovation bâtiment annexe

Permis de construire autorisés

Cyrille SARAIVA	13 impasse de la vallée	extension
Cédric MARIE	28 rue des Gaudinières	réfection/agrandissement terrasse

• Contact : Frédérique WAEGEMAN 02 37 28 11 95 / frederique.waegeman@ville-lecoudray28.fr

LES CHIFFRES DES NAISSANCES AU COUDRAY EN 2020

2 468 bébés ont été enregistrés par le service Etat Civil de la mairie du Coudray en 2020. Dans le contexte de crise sanitaire qui bouleverse le quotidien de tous, l'équipe de la maternité a été contrainte de mettre en place un protocole extrêmement rigoureux : les visites des papas limitées à une par jour, celles des familles interdites et bien d'autres mesures toutes aussi contraignantes.

Malheureusement, la traditionnelle visite de Monsieur le Maire aux heureux parents des dernier et premier bébés de l'année n'a pas pu avoir lieu et nous n'avons pas le plaisir de vous les présenter comme nous le faisons habituellement dans ce Coudrion.

Domicile des parents	Nombre de naissances
Chartres	384
Lucé	194
Mainvilliers	117
Luisant	51
Lèves	41
Le Coudray	33
Champhol	30
Autres communes de l'agglomération	444
	1294
Communes du département hors agglomération	1101
Communes hors départements	73
	2 468

Palmarès des prénoms

Filles :	Garçons :
Jade 21 ou Jaade 1 : 22	Gabriel 22
Mia 9, Mya 10, Miya 2 : 21	Raphaël 19 ou Rafaël 2 : 21
Louise 20	Liam 16 ou Lyam 5 : 21
Ambre 20	Arthur 19 ou Artur 1 : 20
Victoire 13	Lucas 18 ou Luka 2 : 20

Etat Civil

Naissances

8 octobre Inès MARCAULT
 23 octobre Emma LE HELLOCO
 12 novembre Arthur LEGENTIL
 26 novembre Axelle LAUNAY

Mariages

10 octobre
 Christelle PONCET
 Frédéric SAUBAT-LALANNE

14 novembre
 Elise COINTEPAS
 Jonathan MOKOMA

21 novembre
 Elodie DUFORT
 Younes BENSITEL

Décès

29 septembre René ROQUET
 1^{er} octobre Guy AIGLEHOUX
 22 octobre Roger LOCHON
 29 novembre Marie-Claude GONZALVES
 7 décembre Annie LECOINTE
 27 décembre Elisabeth VALETTE
 28 décembre Jeannine SORTAIS
 7 janvier Micheline HALLAY
 10 janvier Albert OHANA

UNE PRIME POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE MOBILISÉS PENDANT LE CONFINEMENT

Le conseil municipal du 23 novembre a décidé d'allouer une prime exceptionnelle aux agents de la commune qui sont restés mobilisés pendant le premier confinement.

En effet, le service public a continué à fonctionner en dépit de la crise sanitaire. Les agents concernés ont assuré l'enregistrement des naissances et des décès, l'accueil des enfants des personnels soignants dans les écoles, l'entretien des espaces verts, la surveillance de la commune ... Toutes ces missions ont été exécutées dans des conditions parfois difficiles, mais toujours avec la conscience du devoir à accomplir.

La prime, pour les agents qui y ont droit, est modulée en fonction de leur temps de présence pendant le premier confinement.

C'est la reconnaissance de leur engagement et de leur dévouement.

Nouveaux tarifs 2021

Les nouveaux tarifs qui seront appliqués pour l'année 2021 ont été votés par le conseil municipal le 23 novembre 2020.

Une augmentation de 2 % a été décidée sur l'ensemble des services suivants : location de l'Espace Gérard Philipe, restauration scolaire, columbarium, caves urnes et concessions, accueil de loisirs sans hébergement 3-12 ans (petites et grandes vacances), accueil de loisirs du mercredi après-midi 3-12 ans, accueil périscolaire matin et soir et accueil occasionnel.

Contact : www.ville-lecoudray28.fr

URBANISME

La commune achète une propriété près de l'église

La propriété située 7 rue Marceau (à côté de l'église Saint-Julien), mise en vente par ses propriétaires en 2020, a été acquise par la commune qui a exercé son droit de préemption.

Ce bien faisait l'objet, dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'un emplacement réservé pour aménagement d'espaces publics.

L'acquisition de cette propriété permettra, à terme, de disposer dans le cœur de village d'un vaste espace aux abords de l'église, d'y aménager un parvis, un parking ainsi qu'un parc paysagé et également un cheminement piétons qui reliera la ZAC de la butte Cordelle au bourg et au centre-ville.



NEIGE ET VERGLAS

la ville est prête à intervenir !

En cette période hivernale, chacun redoute que la neige et le verglas provoquent blocages et retards, mais les services techniques de la commune sont bien équipés. L'ensemble des agents se tient prêt à prendre part aux opérations de déneigement, selon un plan d'intervention précis :

- en priorité, libérer les axes principaux, notamment ceux amenant à l'hôpital Louis Pasteur, les voies de circulation de bus, les cours d'écoles et les abords des bâtiments publics,
- dans un deuxième temps, rendre accessible les voies secondaires,
- et enfin, dégager les rues des lotissements et impasses.



Pour faire face à d'éventuelles intempéries, la commune a, comme chaque année anticipé les commandes de sel. Le stock en début d'année est de 52 tonnes.

Rappel des obligations concernant le déneigement

- En cas de neige et / ou verglas, les riverains des voies communales et départementales dans les zones urbanisées, devront procéder, chacun au droit du bien qu'il occupe, au balayage de la neige sur le trottoir de manière à permettre la circulation des piétons en toute sécurité.
- S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et le balayage de la neige devront se faire sur un espace de 1,50 mètre de largeur à partir de la clôture,
- La neige pourra être mise en tas et ne devra pas être poussée vers les égouts ou sur la chaussée,
- En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, de la sciure de bois devant les habitations,
- S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'eux,
- Pendant les gelées, il est défendu de verser de l'eau sur les trottoirs, les accotements ou toute autre partie de la voie publique,

Tout contrevenant engage sa responsabilité et peut être passible d'une amende.

« Arrêté du Maire du 08 décembre 2010 ».

TRAVAUX

Les espaces verts du parking des rues **Françoise Dolto** et de la **Paix** ainsi que le prolongement de l'**avenue du baron Rouillard de Beauval** ont été aménagés et plantés.



Au stade, les travaux d'aménagement de l'allée, y compris l'éclairage, permettant aux Personnes à Mobilité Réduite d'accéder aux vestiaires ont été achevés. Les services techniques procéderont à l'engazonnement des abords du chantier dans le courant du printemps 2021.



ADLC >

Association de Loisirs Créatifs

Pendant le reconfinement, l'association n'est pas restée inactive.

L'animatrice, Hélène Cayol a proposé aux adhérentes des cours par visioconférence aux mêmes horaires que les cours habituels. Il était possible de découvrir la peinture sur porcelaine au travers de films. Les liens et la vie de l'association ont ainsi été maintenus.



Contacts :

Hélène Cayol 06 78 03 46 86 helene.cayol28@gmail.com
 Claude Deléglise, président 06 76 04 36 79 cdeleglise62@orange.fr
 Arlette Benoit, secrétaire 06 24 23 03 67 arlette.benoit@orange.fr

APE >



Les parents, masqués, continuent leurs actions avec les professeurs pour financer des spectacles culturels ou des interventions au sein de l'école.

L'association favorise les ventes à distance grâce aux carnets de correspondance : chocolats, décorations de Noël et objets surprises customisés par les enfants.

Un espace de vente en ligne est en création sur le site internet : <https://www.apelecoudray.fr>

Dates à retenir :

- la chasse aux œufs de Pâques organisée avec le comité des fêtes,
 - la kermesse, le samedi 15 mai à l'Espace Gérard Philipe,
- Les membres de l'association espèrent vous y retrouver tous... en bonnes santé !

Contact : Elodie TÜLLER apelesenfantsdabord@hotmail.com

Les Couleurs Coudrionnes



Un oasis de Paix.

Un coin de paradis sur la Conie, « beau vallon apaisant », chargé de souvenirs, que l'artiste a souhaité reproduire sur toile, à l'huile, pour le pérenniser.... Et l'offrir. « La peinture permet de partager son ressenti, ses émotions mais aussi de s'évader, là où nous mènent nos pinceaux. Léonard de Vinci disait « La peinture est une poésie qui se voit ». Christiane COUDRAY



Contact : Philippe RAMOLET phramolet@gmail.com

Association des Amis de Franz Stock

Le dimanche 27 septembre 2020, l'émission "Le Jour du Seigneur" (France 2) a été diffusée en direct de 10h30 à 12h depuis la chapelle de l'ancien séminaire des barbelés au Coudray, aujourd'hui « Centre Européen de Rencontre Franz Stock ». L'émission a commémoré le 75^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début de la réconciliation.



Après un entretien préliminaire, entre autres, avec Stéphane Chmielewsky, ancien ambassadeur et conseiller aux affaires religieuses au ministère des Affaires étrangères et européennes et président des Amis de Franz Stock en France et Margreth Denmark, membre du comité et présidente du conseil d'administration de la famille Franz Stock, la messe a été diffusée à partir de 11h. Le célébrant principal était le pasteur Stephan Jung, président du comité Allemand. Le Frère Max Cappabianca, Dominicain Allemand, a prononcé l'homélie.

Vous pouvez retrouver cet évènement sur www.franz-stock.org

Contact : Isabelle Knosp 06 95 76 41 16 seminairesdesbarbelés28@gmail.com

La Godasse Coudrionne



Le 28 octobre, une sortie d'une journée était proposée en forêt de Senonches. C'est avec une météo clémente et dans une forêt aux couleurs d'automne que les marcheurs ont parcouru environ 9 km dans les sous-bois.

En fin de matinée, le pot de l'amitié en plein air et dans le respect des gestes barrière était offert pour le départ d'Annick GOUGIS qui a démissionné de ses fonctions de trésorière après 18 années de gestion de la trésorerie de La Godasse Coudrionne. Deux candidatures pour les fonctions de trésorière et trésorière adjointe sont enregistrées.

Contacts : lagodassecoudrionne28@gmail.com / Luc AIGLEHOUX aiglehoux@orange.fr



AGENDA

La crise sanitaire nous impose d'être prudents sur l'annonce de dates des évènements et manifestations à venir. Les informations vous seront données via l'application Panneau Pocket.

ADRESSES UTILES

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112

Allo enfance maltraitée : 119

Femmes battues : 3919

Centre antipoison : 02 41 48 21 21

Pharmacie de garde : faire le 17

Hôtel de police - Rue Dr Maunoury : 02 37 24 75 39

Gendarmerie - Chartres : 02 37 91 27 10

Préfecture d'Eure-et-Loir - Place de la République : 02 37 27 72 00

Chartres métropole guichet unique : 02 37 23 40 00

SYNELVA : 02 37 91 80 20

Dépannage gaz : 0 800 473 333 (n° azur)

Dépannage eau potable et assainissement : 02 34 43 90 22

Filibus : 02 37 36 26 98

SNCF : 36 35 (n° à tarif spécial)

DÉCHETTERIES

CHAMPHOL

rue Fontaine Bouillant – 02 37 21 47 55
(Fermée jeudi et dimanche après-midi)

DAMMARIE

D131, Le Bois Mivoye – 02 37 26 24 90
(Fermée mardi, mercredi matin, jeudi et dimanche après-midi)

HAMEAU DE CHAUNAY

à proximité du rond-point de la jardinerie, entre la D 910 et la RD
821 – 0800 22 20 36
(Fermée mardi et dimanche après-midi)

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

Le Petit Chêne – 02 37 32 80 13
(Fermée mardi, mercredi matin, jeudi et dimanche après-midi)

COLLECTE DES ORDURES

Ordures ménagères

Sacs bleus : mardi et vendredi matin

Bac Chartres métropole : collecte le vendredi matin

Emballages ménagers et papiers en mélange

Sacs jaunes ou bac couvercle jaune : collecte le jeudi matin

Encombrants :

le 2^{ème} vendredi du mois, un mois sur deux

Déchets verts :

Collecte le mardi matin (jusqu'au 30 novembre)

En cas de jour férié, la collecte est reportée au lendemain.

Les collectes du vendredi sont reportées au samedi.

Numéro vert : 0 800 22 20 36

www.agglo.chartres.fr